

MAIRIE  
de  
SAINT-JUNIEN

Pierre ALLARD  
Maire de Saint-Junien  
Conseiller Départemental

A :

[REDACTED]

Objet : subvention 2021  
Nos références : PA/FS/CS

Saint-Junien, le 08 avril 2021

Cher(e) Président(e),

Mesdames, Messieurs les membres du bureau,

Le conseil municipal qui s'est réuni le jeudi 1<sup>er</sup> avril, a voté, le budget primitif de la commune. L'an dernier, dans ce même courrier nous vous avons indiqué les difficultés causées par la pandémie.

Nous n'imaginions certainement pas être dans la même configuration sanitaire un an après.

Nous n'imaginions pas que les associations soient encore en période de confinement et que vous ne puissiez toujours pas déployer vos activités. Vous vous êtes adaptés, vous avez fait preuve d'imagination, technologies numériques à l'appui. Nous vous en félicitons chaleureusement.

**C'est pourquoi, le conseil municipal a décidé de maintenir le niveau des subventions accordées en 2020.** Ce budget n'a pas été voté à l'unanimité puisque l'opposition n'a pas souhaité lui apporter ses voix. Et par voie de conséquence n'a pas voté la reconduite des subventions sur la base de ce qui avait été fait en 2020.

J'ai donc le plaisir de vous informer que pour l'année 2021, le montant accordé à votre association s'élèvera à 1 226 euros.

Cette décision fut délicate à mettre en œuvre, puisque comme pour les autres années, les subventions sont allouées au regard des objectifs que vous nous indiquez lors du dépôt de la demande en fin d'année. Mais nous savons déjà que pour certaines associations ces objectifs ne pourront malheureusement pas être atteints. Néanmoins, nous vous incitons à tout faire pour la réalisation des projets que vous vous étiez assignés.

